

OFFRE PARRAINAGE

Vous êtes **client(e)**, et l'un(e) de vos ami(e)s ou relation professionnelle du funéraire souhaite découvrir nos articles Funéraires

Parrainez -le !

1 CADEAU POUR LE PARRAIN ET 1 CADEAU POUR LE FILLEUL



FunérArts
L'émotion du souvenir

Pour tout, parrainage **le Parrain et le Filleul** se verront **offrir une plaque** de notre nouvelle **Collection Livre*** à choisir parmi nos 3 modèles**.

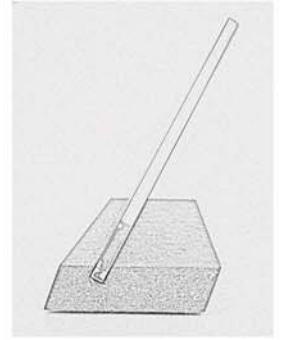
* Format 30 cm de large avec 2 emplacement pour inters. Fonds disponibles sur PDF joint

**voir Bulletin de Parrainage

Bulletin d'inscription en pièce jointe



Vue de profil de la plaque



Plaque n° 1



Plaque n° 2



Plaque n° 3

BULLETIN DE PARRAINAGE

Offre valable pour toute l'année 2017

Date :



PARRAIN

Plaque choisie n° :

Nom de société :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Pays :
Tél : Fax
Adresse Email :

Signature et
cachet de l'entreprise

FILLEUL

Plaque choisie n° :

Nom de société :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Pays :
Tél : Fax
Adresse Email :

Signature et
cachet de l'entreprise



Plaque n° 1



Plaque n° 2



Plaque n° 3

Règlement de l'Offre Parrainage

Article 1

L'offre de parrainage est ouverte à toutes entreprises du funéraire qui recommande une ou plusieurs entreprises du funéraire et non clientes de FunérArts (ou n'ayant pas commandé depuis plus de 2 ans). L'entreprise effectuant la recommandation est dénommée « parrain ». L'entreprise recommandée est dénommée « filleul ». Le parrain doit recueillir l'accord préalable du filleul pour qu'il transmette ses coordonnées à FunérArts. Un parrain ne peut pas recommander plusieurs fois le même magasin mais peut recommander plusieurs magasins différents.

Article 2

Le filleul devra être déclaré par le biais du formulaire de parrainage (formulaire en pièce jointe). Dans le cas contraire, il ne pourrait pas être pris en compte, et le parrain en serait immédiatement informé.

Article 3

Dans le cas où un même filleul serait recommandé par plusieurs personnes, c'est la date de réception du premier bon de parrainage qui déterminera le parrain.

Article 4

FunérArts pourra refuser ou exclure toute personne qui ne respecterait pas les conditions de parrainage (seront exclues toutes entreprises en procédures judiciaires, retard de paiement, ...). Le parrainage ne peut pas être rétroactif.

Article 5

Pour devenir parrain, il vous suffit de remplir et envoyer le formulaire de parrainage (disponible sur notre site web).

Article 6

Pour valider le parrainage, le filleul doit passer commande auprès de FunérArts (hors inters personnalisés et hors plaques funéraires personnalisées à fixer).

Article 7

Le parrain recevra la plaque dès la réception de la première commande du filleul, le filleul recevra sa plaque avec sa première livraison.

Article 8

Nous nous réservons le droit d'interrompre toute opération de parrainage.

Néanmoins les parrainages en cours au moment de l'arrêt de l'opération resteraient acquis aux parrains, à condition que la commande concernée par le parrainage ait bien été passée avant la date d'arrêt de l'opération.

Article 9

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Funérarts.

